

Décision

Vente de bacs de tri à la Communauté de Communes du Thouarsais

- Vu la délibération n°D2023-061 en date du 26 septembre 2023 délégrant des compétences au Président

Le Président décide :

Article -1.

D'accepter la vente de 100 bacs 360L couvercle jaune à la communauté de Communes du Thouarsais pour une valeur total de 3 000€.

Article -2.

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Article -3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 18 février 2026

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20260224-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48